

COURTEUIL

SAINT-NICOLAS D'ACY



Avril 2024 - N°9

Rétrospective 2023

Sommaire

<u>EDITO</u>	2
<u>MAIRIE</u>	4
ETAT-CIVIL 2023*	5
BUDGET DE FONCTIONNEMENT	6
TRAVAUX SUR LA COMMUNE	7
CCAS	8
VIVRE ENSEMBLE	9
CARTE COMMUNALE	11
VIE DE LA CCSSO	13
SECHERESSE	15
PNR	17
ASSEC	19
ASSOCIATION SUBVENTIONNEES	20
ABC	21
ARDE	22
ARTS ET MUSIQUE DE LA NONETTE	23
AU5V	24
CSASL	25
TCASL	26
VILLA'JOIE	27
L'AVEZ-VOUS SU ? L'AVEZ-VOUS VU ?	31
QUAND J'ETAIS PETITE (SUITE)	38

Edito

C'est toujours avec une immense joie que nous avons l'honneur de vous adresser cette traditionnelle rétrospective, fruit d'un travail collectif sous la houlette de Marie-Hélène Nougier. L'occasion de nous remémorer les bons moments de l'année dans notre village où chacun, élu, bénévole, voisin, agent communal a œuvré pour « être bien à Courteuil Saint-Nicolas d'Acy ». Cette année 2023 fut la première après covid et nous avons d'autant plus apprécié les nombreuses occasions de nous retrouver. Je vous invite à vous y replonger dans les pages qui suivent.



Avec la fin de cette parenthèse covid, un certain nombre de projets ont pu être relancés avec en premier lieu le déploiement du chantier d'enfouissement des réseaux. Les travaux rues de la Vallée, et du clos du Prieuré sont terminés hormis quelques réserves à lever. En plus de renforcer et se sécuriser notre réseau, ce qui était nécessaire pour l'électrification des usages dans le cadre de la transition climatique et énergétique, le résultat esthétique fait l'unanimité chez les riverains desservis, et il faut le dire des « envieux » dans les rues encore en aérien. L'équipe municipale a donc décidé de terminer l'ensemble des rues du Village avec les rues de la Nonette, du Marais et de l'Abbé Prévost qui sont en cours, puis les rues de la Gatelière et du Gué. Pour ce faire, un emprunt de 615.000 euros a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur 40 ans. La durée de remboursement est cohérente avec la durée d'amortissement des travaux. En effet, les communes ne peuvent jamais emprunter pour financer leur fonctionnement en reportant une charge sans actif aux générations futures. En revanche, en matière d'investissement, la charge est répartie sur l'ensemble des générations qui bénéficieront de l'équipement. Cet accord de financement n'a pas posé de difficulté compte tenu de l'absence d'emprunt en cours sur le budget principal et de notre capacité de remboursement préservée grâce à une bonne maîtrise des charges de fonctionnement comme l'a montré l'étude financière réalisée sur les 17 communes de la CCSSO (Communauté de Communes Senlis Sud Oise). L'occasion ici de rappeler que le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et surtout de FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) qui sont des sommes reversées à l'Etat, représentent 35% de la fiscalité locale notamment la taxe foncière. Ces prélèvements ne sont pas contestés, mais il est bon de savoir que la contribution de chacun n'alimente pas que le budget communal.

Cet emprunt ajouté au fonds de concours mis en place par la communauté de communes va nous permettre de relancer nos autres projets d'investissement nécessaires et utiles en 2024 (abri bus, réfections et sécurisation de voirie, véhicule utilitaire, matériels divers, études vidéo protection ...).

L'année 2023 a été marquée par la concrétisation de notre carte communale. Le commissaire enquêteur a observé une très forte participation des habitants et une adhésion quasi unanime au projet que nous vous avons soumis. Cela donne toute sa légitimité à cette carte communale. Nous n'attendons plus que l'arrêté de Madame la Préfète. A priori on pourrait se dire qu'il n'y a rien de spectaculaire, la carte reprend largement les grandes orientations de notre ex PLU, en cohérence avec le plan de références et les orientations de la charte du PNR (Parc Naturel Régional) Oise- Pays de France à laquelle nous avons adhéré. Cependant, face à la pression urbaine, qui ne pourra que se renforcer avec la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), ce document devenait incontournable pour sécuriser la politique de gestion du droit des sols et préserver l'esprit des lieux. Cela dit, la lutte contre le risque de banalisation de notre village reste une lutte quotidienne (en particulier dans certaines rues !). Chacun voudrait pouvoir faire ce que bon lui semble chez lui, mais que son voisin ne puisse pas faire de même. Il nous faut donc parfois user de notre pouvoir de police, que je préfère appeler « devoir » de police car ce n'est pas une tâche agréable, mais il en va de l'intérêt collectif qui est l'intérêt de chacun. Il faut savoir que les notaires sont de plus en plus prudents et que des travaux non déclarés ou non conformes sont de plus en plus bloquants lors d'une vente ou d'une succession, en plus du risque de poursuites pénales par le procureur de la république en cas de plainte.

Les projets de reconversion du moulin et d'aménagement du cœur d'îlot sur Courteuil village sont des projets privés, mais vu leur importance nous sommes souvent questionnés. Le projet d'aménagement du cœur d'îlot entre la route départementale et la rue de l'Eglise n'a pas trouvé son public et est pour l'instant abandonné en l'état. En revanche, au moulin, après 9 ans de concertation entre les propriétaires, le promoteur, les ABF (Architectes des Bâtiments de France) et la commune, plus de 50% des logements ont enfin été réservés, ce qui va permettre de commencer les travaux, espérons-le, au printemps (avis : il en reste donc 50% disponibles à la vente !). Le conseil municipal a délibéré pour l'acquisition à l'euro symbolique de la grange qui donne sur la place du Grand Orme. C'est à la fois une superbe opportunité et un projet technique et financier d'envergure pour notre commune. Il nous faut donc désormais réfléchir à son devenir et à son usage. Une équipe projet ouverte aux habitants et associations sera constituée pour rassembler les idées et les bonnes volontés.

Les voies douces sont également un sujet sur lequel nous sommes souvent interrogés. Sur la liaison Senlis - Vineuil-Saint-Firmin par le délaissé ferroviaire, le département est maître d'ouvrage et poursuit les préparatifs administratifs (bornages, acquisitions, études...). Le principe de la traversée en souterrain de la RD330 à la sortie de Senlis est acquis. Il y a encore quelques difficultés en passe d'être résolues sur Vineuil-Saint-Firmin. Rappelons néanmoins qu'il est d'ores et déjà possible d'aller à Chantilly à vélo en prenant vers Vineuil juste avant le pont des usages, puis en reliant la piste de Vineuil aux Bourgognes, puis descente vers le Grand Canal et remontée au centre de Chantilly (suggestion de retour par la sente du Château vers Avilly-Saint-Léonard). Que les travaux n'aient pas débuté n'est donc pas une excuse pour ne pas profiter de ce superbe circuit ! Coté Senlis, l'aménagement de la montée après l'entrée d'agglomération, est du ressort de la communauté de commune. Ce tronçon est inclus dans la phase 2 du schéma directeur des voies douces de la CCSSO. La phase 1 est en cours de réalisation sur le délaissé ferroviaire en prolongement de la voie Senlis intramuros, puis le long de la RN330 pour relier le futur pôle multimodal (gare routière) à l'hôtel Escapade et Amazon. Un autre tronçon va relier le collège de la Fontaine des Prés et Aumont-en-Halatte. A partir d'Aumont, la CCAC (Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne) et l'ACSO (Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise) pourront relier la base de défense (ex BA110). Cette liaison est attendue par 400 militaires motivés. Côté CCSSO, cet axe reliera ensuite Fleurines, Villers-Saint-Frambourg-Ognon et Chamant de la façon la plus agréable qui soit, en empruntant largement les routes forestières existantes.

Sur le fonctionnement interne de la mairie, je vous ferai grâce de nos joies et nos peines, mais je dirai un mot sur l'équipe qui a été notablement renouvelée.

Je renouvelle ici notre confiance à Madame Hatte, notre secrétaire principale. Nous la partageons avec la commune du Plessis-Luzarches dans le Val d'Oise, mais elle est la véritable clé de voute de notre organisation. Nous pouvons la féliciter pour sa constance, les bons jours comme les moins bons. Madame Clopier qui réalisait un temps partiel, notamment sur l'urbanisme est partie pour une commune plus proche de son domicile et nous sommes en recherche pour son remplacement. Merci à Mme Prévost, notre accompagnatrice de car, pour la confiance que lui accordent les parents et la tranquillité d'esprit qu'elle procure au Maire par son professionnalisme.

Madame Montigny qui a fait valoir ses droits à la retraite a été remplacée fin janvier 2023 par Madame Nied pour 4 heures par semaine pour l'entretien des locaux.

En juillet 2023, c'est Monsieur Sikora qui a pris en charge l'entretien des voiries, espaces verts et bâtiments communaux. A entendre vos retours, son travail donne entière satisfaction et je le félicite donc pour ses premiers mois parmi nous.

Délectez-vous désormais en vous replongeant en 2023, et voyez toutes les raisons qu'il y a d'« être bien à Courteuil Saint-Nicolas d'Acy » !

*François DUMOULIN
Maire de COURTEUIL
Vice-Président de la CCSSO
en charge du PCAET et des voies douces*

Mairie



Coordonnées

1, rue de la Nonette - 60300 Courteuil

Tél. : 03 44 53 26 16

Mail : courteuil.mairie@wanadoo.fr

Site : www.courteuil.fr

Accueil téléphonique

Lundi, mercredi et jeudi : 9h00 - 16h00

Accueil du public

Lundi : 16h30 - 17h30

Mercredi : 10h00 - 12h00

Samedi (sur rendez-vous) : 10h00 - 12h00

Ou sur rendez-vous au **03 44 53 26 16** (secrétariat)
par SMS au **06 95 99 00 74** (Monsieur le maire)

Personnel communal

Nathalie HATTE - Secrétaire.

Yamina PREVOT - Accompagnatrice bus scolaire.

Valentin SIKORA - Employé municipal.

Il remplace depuis début juillet, Monsieur Pascal Malezwski.

Anne-Marie NIED - Agent d'entretien ménager.

Elle remplace depuis fin janvier, Madame Sylvie Montigny.

Delphine CLOPIER secrétaire, en charge de l'urbanisme, de l'assainissement et du cimetière, a quitté la commune fin décembre pour une mutation plus proche de son domicile.

TAMTAM COURTEUIL

La commune propose depuis de nombreuses années un service de diffusion d'informations communales par messagerie.

Si vous souhaitez les recevoir, il suffit de communiquer votre adresse électronique à la mairie. Votre adresse n'est pas redistribuée à des tiers et vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

Etat-Civil 2023*



Naissances : 7

Le 7 avril Léonore MAILLARD
Le 1^{er} mai Félix AUGIER DE CREMIERS
Le 21 mai Victoria ROCHE
Le 29 juillet Aaron PAGNIEZ
et Liam en juin, Octave en août et Rose en septembre



Mariages : 0



Décès : 1 + 7

Le 12 avril 2022 Marcel BEEL acte transcrit en 2023. Il fut conseiller municipal sous les mandatures de Madame Dacheux puis Monsieur Foureaux
Le 13 avril Pierre FOURREAU
Le 04 août Patrice GARRET
Le 17 août Jeanine BLANCARD épouse DUDEK
Le 1^{er} septembre Marcel LECLERC
Le 12 septembre Josette CHAPOTOT épouse GARDES
Le 13 septembre Cynthia MAGNO épouse LECLERCQ
Le 20 septembre Jean-Pierre GATTEGNO

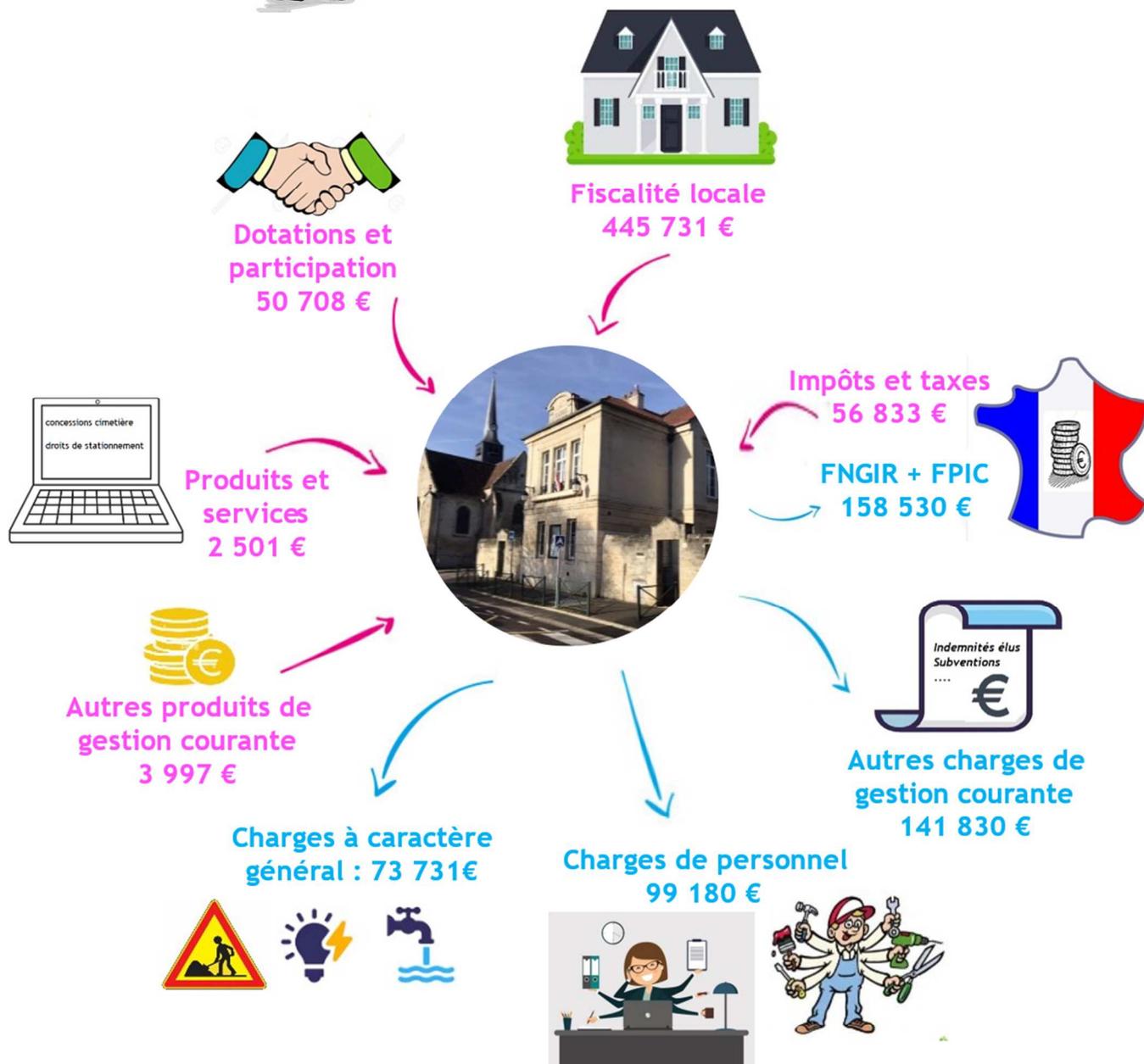
Monsieur le maire vous informe du décès début octobre de Ginette PHILIPPE, née DIZY, dans sa 89^{ème} année. Elle avait été conseillère municipale sous la mandature de Jacques Foureaux et s'était notamment beaucoup investie dans l'organisation de la fête du village de l'époque.

* publication avec l'autorisation des familles

Budget de fonctionnement



559 770 € de recettes



473 271 € de dépenses

En 2023 La commune n'avait plus aucun endettement sur son budget principal (hors budget assainissement). Le 14 décembre, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour que Monsieur le maire puisse réaliser un emprunt sur 40 ans d'un montant de 615.000,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'enfouissement et le renforcement des réseaux électriques et télécom (cuivre et fibre) sur l'ensemble de la commune.

Marie-Hélène NOUGIER
1^{re} adjointe au Maire

Travaux sur la commune



Après les rues de la vallée et du clos du prieuré en 2022, c'est au tour des rues de la nonette, du marais et de l'abbé Prévost de débiter des travaux d'enfouissement des réseaux électrique, téléphone et fibre qui vont apporter un meilleur confort d'utilisation et de sécurisation ainsi que la suppression d'une gêne visuelle avec l'effacement de tous ces poteaux et fils disgracieux.

Les travaux ont débuté le 18 septembre 2023 pour se terminer pour la partie génie civil aux alentours de la mi-février 2024. L'enlèvement des derniers poteaux est prévu vers fin avril 2024.



Un grand merci à l'entreprise Equans et au SE60 pour leur professionnalisme et d'avoir effectué ces travaux dans des conditions de travail parfois, voire souvent, désagréables dues aux intempéries.



En juillet, nous avons accueilli Monsieur Valentin Sikora notre nouvel employé municipal pour l'entretien des espaces verts et voiries de notre commune.

Son recrutement va nettement améliorer notre capacité à entretenir et à embellir la commune par la création et plantation d'arbustes et plantes.



Sylvain BRICE
2^{ème} adjoint au Maire, délégué aux travaux en régie

Le repas des aînés – Après deux ans c’est reparti !



Le traditionnel repas des aînés organisé et offert par le CCAS de la commune a eu lieu jeudi 9 mars 2023.

Tous les résidents de la commune, âgés de 65 ans et plus ont été invités pour un déjeuner à l’Infa de Gouvieux qui dispense depuis 1977 des formations en hôtellerie-restauration.

Les convives ont pu profiter d’un menu concocté avec soin par les chefs de l’établissement, cuisiné et servi par des élèves impliqués et très professionnels.

François Dumoulin, Maire et Président du CCAS, a exprimé sa joie de pouvoir à nouveau accueillir les 76 habitants qui ont répondu positivement à l’invitation. En effet, c’est la première édition de ce repas depuis sa réélection. La pandémie a forcé le CCAS par deux fois à annuler cet événement, remplacé l’an dernier par une distribution de chocolats qui a montré aux plus anciens qu’ils n’étaient pas oubliés. Toutefois, toutes les personnes présentes se sont accordées sur le fait que ce repas qui permet à de nombreux séniors de se retrouver, échanger et partager un moment en toute simplicité dans un cadre agréable, avait beaucoup manqué et est irremplaçable.

AU MENU

Apéritif de bienvenue
~~~~~  
Gravlax de Saumon à la betterave,  
Pickles de légumes  
~~~~~  
Suprême de volaille sauce Albufera,
garniture de saison
~~~~~  
Assiette de fromages  
~~~~~  
Royal Chocolat
~~~~~  
Vin rouge et blanc à discrétion  
Eau & Café



Marie-Hélène NOUGIER  
1<sup>re</sup> adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales  
Vice-présidente du CCAS

« Un bon repas adoucit l’esprit et régénère le corps.  
De son abondance découle une bienveillance chaleureuse. »

Frederick Hackwood (1851-1926)



## La qualité de notre cadre de vie est l'affaire de tous

Le bien vivre ensemble dépend de la bonne volonté de chacun et repose sur la tolérance, la courtoisie, l'entraide, le respect de son voisinage et de son environnement.

Cette rubrique qui n'était pas réapparue dans le bulletin depuis la rétrospective 2019, a pour objet de rappeler quelques règles de base indispensables pour ce "bien vivre ensemble", afin que tous les habitants puissent s'y référer et améliorer, si nécessaire, leur citoyenneté quotidienne.



**BRUIT** : La réglementation sur les bruits de voisinage repose sur un arrêté préfectoral en date du 15 novembre 1999. Ses principales règles peuvent être résumées de la manière suivante :

- Tout bruit gênant, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit ;

- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Il est d'usage, sur la commune, de s'abstenir ces jours-là.

***Vous organisez une fête,  
prévenez vos voisins !***



**ANIMAUX** : Aux termes du code général des collectivités territoriales et des dispositions du code de la santé publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants. Ce ne sont pas les animaux les malpropres mais leurs propriétaires, MERCI aux maîtres qui ramassent les crottes de leur compagnon à quatre pattes.

Les animaux errants sont emmenés à la fourrière de Beauvais.

L'élevage de poules séduit de plus en plus, sachez que depuis novembre 2006, dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, **tous les volatiles détenus doivent être déclarés à la mairie** (à l'exception de ceux détenus en permanence à l'intérieur des habitations).



**Si vous décidez d'adopter un coq, n'oubliez pas, qu'il chante et que ça ne réjouira pas forcément tout votre voisinage !**



**CIRCULATION** : Pour le bien-être de tous, respectons les limitations de vitesse et la signalisation routière (priorités à droite, stop ...). Nous n'osons imaginer le drame que serait un accident mortel causé par la négligence d'un habitant.

Depuis le 28 février 2018, la rue du calvaire est en zone 30 et sens unique à double-sens cycliste. Les conducteurs de véhicules motorisés ne sont autorisés à y circuler que dans un seul sens (de l'église vers la RD924), les cyclistes dans les deux sens.

**STATIONNEMENT** : En France, un véhicule ne peut rester stationné plus de 7 jours au même endroit sur la voie publique. Passé ce délai, il est susceptible de faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Les piétons doivent pouvoir évoluer en sécurité sur les trottoirs et ne doivent pas mettre le pied sur la voirie pour franchir un obstacle, comme une poubelle ou un véhicule garé de façon inopportune, votre responsabilité pourrait être engagée.



**DECHETS** : La gestion des déchets est une compétence assurée et organisée par la communauté de communes, la CCSSO (Senlis Sud Oise).

Tous les déchets doivent être évacués par le biais du ramassage :

- des ordures ménagères le lundi matin ;
- du tri sélectif le jeudi matin ;
- des déchets verts le lundi, 1 fois par mois de novembre à mars, chaque semaine les autres mois ;
- du verre : dans les 2 Points d'Apports Volontaires (PAV) prévues à cet effet (près du cimetière et haut de la rue de la vallée) ;
- les encombrants en porte à porte 1 fois par trimestre ou directement en déchetterie ou recyclerie. En déchetterie vos encombrants sont triés et valorisés alors que déposés sur le trottoir ils sont simplement enfouis. Faites le bon choix pour la planète !



Les poubelles sont à sortir quelques heures seulement avant le passage de la benne (la veille après 19h) et à rentrer le jour même du ramassage, le plus tôt possible.



**FEUX** : Tout brûlage à l'air libre est strictement interdit en zone urbanisée, y compris de déchets verts. **L'amende prévue est de 450€.**

Les végétaux doivent obligatoirement être éliminés en composteur, poubelle ou déposés en déchetterie.



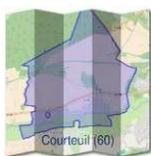
**VEGETATION** : Les haies le long des trottoirs ne doivent pas gêner la circulation des piétons et ne doivent pas gêner la vision des panneaux de signalisation. Il convient de les tailler régulièrement.

De même, il est conseillé pour favoriser les bons rapports de voisinage d'entretenir les haies qui vous séparent de vos voisins et d'élaguer les arbres au besoin. La hauteur à respecter est fonction de la distance de retrait de votre haie ou de vos arbustes par rapport à la limite séparative des propriétés :

- pour une hauteur dépassant 2 mètres, le retrait doit être au moins égal à 2 mètres
- pour une hauteur inférieure à 2 mètres, le retrait doit être d'au moins 50 cm.

Ces règles s'appliquent également aux arbres présents depuis moins de 30 ans.

Un arbre planté à plus de 2 mètres de la limite séparative n'est pas limité en hauteur sauf préjudice démontré (perte d'ensoleillement, accumulation de feuilles sur les toitures...). **Si des branches de votre arbre dépassent sur la propriété de votre voisin, ce dernier peut vous demander d'élaguer mais ne peut en aucun cas le faire lui-même** (article 673 du code civil - sauf commun accord).



**URBANISME** : Toutes constructions de plus de 1,80 m de haut, quelles qu'elles soient, doivent être préalablement déclarées en mairie si dans le périmètre du calvaire.

De très nombreux travaux nécessitent le dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Toute modification de l'aspect extérieur de votre habitation (changement de menuiseries, ajout d'un vélux, réfection de toiture ou ravalement de façade, etc.), implantation de chalet de jardin (d'au moins 5 m<sup>2</sup>), création d'extension, implantation de piscine ne peuvent se faire sans une autorisation.

Selon la nature du projet, l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, etc.) est à déposer à la mairie et son délai d'instruction varie entre 2 et 3 mois en site inscrit.

***Vous avez un projet ?  
Vous ne savez pas quelles  
formalités sont nécessaires ?  
Contactez Monsieur le maire !***

Marie-Hélène NOUGIER  
1<sup>re</sup> adjointe au Maire

# Carte Communale

La démarche d'élaboration de la carte communale entreprise par notre commune fait suite à la décision d'annulation du PLU par le tribunal administratif d'Amiens le 29 décembre 2016.



Dans son souhait de **mieux maîtriser le développement de la commune**, la volonté municipale de conduire une réflexion globale se traduit par la mise en œuvre d'une carte communale portant sur la préservation du patrimoine naturel et paysager face aux évolutions législatives apparues entretemps.

Les objectifs poursuivis par ce projet sont de :

- **Affirmer l'identité patrimoniale locale**
- **Préserver un environnement qualitatif et résilient**
- **Maitriser le développement résidentiel**

La carte communale permet de :

- Déterminer les secteurs qui sont constructibles et non constructibles à préserver en conformité, notamment en lien avec la Charte du PNR Oise Pays de France ;
- Préserver les ruptures d'urbanisation pour préserver la fonctionnalité des bio-corridors ;
- Préserver les espaces humides et d'intérêt écologiques ;
- Préserver les cônes de vue et la qualité des perspectives paysagères sur les zones actuellement urbanisées ;
- Renforcer la protection de la ressource environnementale et la biodiversité.

Après avoir décrit les caractéristiques patrimoniales de la commune, et les périmètres de protection du patrimoine bâti et naturel, **l'étude des potentialités foncières, bien que réduites, s'avèrent suffisantes pour satisfaire les besoins de la commune,**

- en fixant un potentiel de logements réalisables dans les enveloppes urbaines de 20 à 30 logements ;
- en recherchant les conditions d'une densification des cœurs d'îlots à Courteuil, et d'une occupation bâtie raisonnée des grandes propriétés à Saint-Nicolas d'Acy dans le respect du patrimoine bâti et paysager, les murs notamment, les arbres remarquables ... en contraignant l'urbanisation à l'intérieur de l'enveloppe urbaine.



Par voie de conséquence, la répartition territoriale du foncier se répartit en deux zonages :

- **La zone U couvre 28 ha environ, soit 5% du territoire communal** limitant l'enveloppe urbaine au-delà de laquelle l'urbanisation n'est pas possible,
- **La zone N couvre 507 ha soit 95% du territoire communal.**

**Sont donc exclues de possibilité d'urbanisation :**

- les parcelles non bâties situées en limite de l'enveloppe urbaine ;
- les parcelles libres de construction, situées dans un îlot (du même côté des voies) touché par les périmètres de protection des ICPE ou situées au contact d'exploitations agricoles non ICPE ;
- les secteurs présentant un **risque immédiat lié à la proximité d'une cavité** ou d'un ru ;
- les **linéaires de plus de 60 mètres** (distance calculée entre 2 bâtis existants), y compris les linéaires qui peuvent être situés face à une voie bâtie ;

## EVOLUTION DE LA ZONE URBAINE

|                                                  | POS 1994            | PLU 2012              | Carte 2024            |
|--------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Zone naturelle et/ou agricole                    | 469 ha              | 499 ha                | 506 ha                |
| Zone urbaine et à urbaniser sur les 534 hectares | 65 ha<br><b>12%</b> | 35 ha<br><b>6,50%</b> | 28 ha<br><b>5,20%</b> |

- le bâti existant situé à l'écart du bâti continu, à plus de 60 mètres entre 2 bâtis existants ;
- **les cœurs d'îlots de plus de 2500m<sup>2</sup>** en référence aux prescriptions du SRADDET pour être englobés dans la partie actuellement urbanisée ;
- une densification à l'horizontale, excluant le double rideau, en limitant l'enveloppe urbaine à la parcelle **dans une limite de 45 mètres de profondeur** (sauf si une construction principale existante est implantée au-delà de cette distance : dans ce cas, la limite de l'enveloppe urbaine est repoussée de 5 mètres par rapport au point le plus proche de la construction) ;
- **les parcelles** présentant un domaine ou ensemble bâti homogène, **de caractère patrimonial** n'ayant pas vocation à être densifié ;
- les éléments ponctuels patrimoniaux en limite de l'enveloppe urbaine.

A noter qu'un **espace de renaturation est prévu en tant qu'emplacement réservé** au-dessus des carrières au vu de l'étude de la biodiversité du PNR Oise Pays de France et des objectifs communaux.

Ces différents axes convergent tous, in fine, vers la préservation du patrimoine naturel et paysager local, qui est, par ailleurs, remarquable. En effet, de nombreux dispositifs de protection préexistants viennent souligner cette richesse. En plus d'être au cœur d'un Parc naturel régional d'envergure, celui de l'Oise - Pays de France, la commune compte des sites classés et inscrits (et notamment des espaces valléens et forestiers), des continuités écologiques d'importance, des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, des espaces naturels sensibles, une Zone d'importance pour la conservation des oiseaux, d'autres zones d'intérêt écologique comme les roselières et ripisylves, des périmètres de protection des monuments historiques...



Loin de grever ces différents dispositifs d'identification et de protection, le zonage conservatoire contenu dans la carte communale vient renforcer la protection des ressources environnementales du territoire, qui sont le socle de sa qualité de vie et de son attractivité. C'est pourquoi la majorité du territoire a été placée en zone N (inconstructible), notamment les fonds de jardins donnant sur la vallée de la Nonette, afin de garantir leur fonction éco-paysagère. Ainsi, en l'absence de consommation possible de nouveaux espaces naturels, agricoles ou forestiers, les écosystèmes, la biodiversité et les paysages sont préservés par la carte communale et la commune de Courteuil se prémunit de l'artificialisation et de l'imperméabilisation de nouvelles surfaces.

De fait, elle s'inscrit tout à fait dans l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) contenu dans la loi Climat et Résilience (2021).



Par ailleurs, en matière de gestion des nuisances, le développement hors de l'enveloppe urbaine étant proscrit, la gestion des eaux de pluie s'en trouve facilitée : les ruissellements sont déjà connus et maîtrisés. Par cette même logique, l'agrandissement de ses réseaux et infrastructures (notamment d'eau potable et d'assainissement) n'est pas nécessaire.

De surcroît, la carte communale vise intrinsèquement à ne pas accroître les risques caractérisant déjà son périmètre d'action. En effet, Courteuil est concernée par le classement sonore d'infrastructures de transports terrestres au niveau des zones jouxtant la route départementale 924, où le trafic de camions est croissant. Toutefois, le zonage proposé par la carte communale permet d'interdire la création de nouveaux logements donnant sur cet axe routier. De plus, les possibilités de construction à proximité de la Nonette sont très réduites, afin de ne pas exposer de nouvelles populations au risque d'inondation. En un mot, la carte communale vise à faire progresser la résilience du territoire.

Somme toute, le passage en revue de l'ensemble des thématiques environnementales évoquées ici caractérise l'absence d'incidence négative de ce projet sur les ressources naturelles sensibles à l'échelle locale. En effet, la carte communale concourt à leur préservation à court et plus long terme, en s'affirmant comme véritable outil de mise en œuvre d'un développement territorial durable.

*Eric Martin*

*4<sup>ème</sup> adjoint en charge du projet de carte communale*

# Vie de la CCSSO

## En 2023, la CCSSO se réorganise et se projette

*Le 9 janvier 2024, le président de la CCSSO (Communauté de Communes de Senlis Sud Oise), Guillaume Maréchal, et les membres du bureau recevaient les élus communautaires et l'ensemble des partenaires de la CCSSO pour la cérémonie d'échange des vœux.*

A cette occasion, le président a rappelé que 2023 avait été une année marquée par l'adoption de deux piliers fondateurs : un Pacte fiscal et financier et un Pacte de gouvernance.

- **Le pacte financier** pose les bases de la solidarité territoriale avec la création de fonds de concours apportant un appui financier aux communes pour la gestion des dépôts sauvages et la réalisation d'investissement. Le CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) est également l'occasion d'accompagner les communes dans leurs demandes de subventions.

- **Le pacte fiscal** a permis d'objectiver la très bonne situation financière de la CCSSO en capacité de nourrir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ambitieux. En effet, outre les mécanismes de redistribution, la CCSSO doit être un instrument au service des communes (mutualisation, ingénierie...), mais elle doit aussi réaliser les investissements d'intérêt communautaire dont notre territoire a besoin : équipements, développement économique, transition climatique et énergétique...

- **Le pacte de gouvernance**, soutenu tout au long de la démarche par Madame le Sous-préfet de Senlis, a renforcé la gouvernance collégiale, tous les maires étant désormais membres de droit du bureau communautaire en lieu et place du conseil des Maires. Ils sont ainsi appelés à être moteurs des projets communautaires et leur relai dans les communes.

La nouvelle gouvernance, c'est aussi le choix de **renforcer l'information** des habitants et des partenaires avec une **nouvelle charte graphique**, un nouveau logo, la publication du premier bulletin, et la reconstruction du site Internet.



**Il faut désormais faire avancer les projets.**

**Le déploiement des voies douces** reprend après l'adoption du schéma directeur. Ces équipements contribueront à limiter l'impact carbone de nos déplacements locaux, et en particulier cette année ceux des salariés travaillant de la ZA des Portes de Senlis. Beaucoup attendaient cette alternative avec impatience. Le premier tronçon de la phase 1 est quasi terminé sur le délaissé ferroviaire en prolongement de la voie Senlis intramuros et le long de la RN330. A terme le schéma directeur prévoit 114 km de maillage intercommunaux d'ici à 2028 en plus des réseaux communaux.

La construction d'une première **Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)** à Chamant est également très attendue ! Ce mode de garde intermédiaire entre la crèche et l'assistante maternelle à domicile, est de plus en plus recherché par les parents et répond bien aux besoins de l'enfant. C'est une habitante de notre village qui sera à la tête de l'équipe d'assistantes qui occupera ces locaux. Notre territoire souffre d'un déficit de places d'accueil et nous espérons une ouverture en septembre 2024 après de nombreuses complications, y compris la découverte d'un site historique de fabrication de meules de pierre lors des fouilles préventives.

La phase préparatoire de la procédure de concession de travaux et de service du **centre aquatique** est quasiment terminée pour lancer la consultation. Le choix de la concession sera gage de sécurisation des risques « projets ».

Pour le **développement du tourisme**, en concertation avec la CCAC (Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne) et pour les trois prochaines années, nous avons arrêté les orientations stratégiques nécessaires au développement de l'attractivité touristique du territoire grâce à notre action mutualisée au sein de l'Office de Tourisme de Senlis - Chantilly. En 2024, la CCSSO va financer la rénovation et la réorganisation complète du site d'accueil de Senlis.

Concernant le **développement économique**, 2023 a vu la prise de compétence sur deux nouvelles Zones d'Activité : Les Portes de Senlis et les Manufactures de Brasseuse. L'année 2024 doit voir les premières réalisations, notamment l'accès routier de la ZAE de Senlis sur la RD330, en parallèle des actions de développement au sein du Quartier Ordener et de la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale développée avec le PNR (Parc Naturel Régional) et la CCIO (Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise) auprès des entreprises. N'oublions pas le travail de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes !

La **collecte/ traitement des déchets**, est un sujet du quotidien avec un triple objectif de maîtrise des coûts, de réduction de notre empreinte environnementale et de service aux usagers. En 2024 un plan local de prévention des déchets devra être mis en place incluant la valorisation avec en particulier le SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise) qui gère le traitement de nos déchets, la recyclerie de Villers Saint Paul, la pratique du compostage.

Parmi d'autres sujets majeurs qui feront 2024, il y aura la **prise de compétence eau potable** en vue de sécuriser l'alimentation qualitative et quantitative de toutes les communes.

La stratégie **d'aménagement de l'espace** sera un sujet brûlant et stratégique face aux exigences du **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**. La nécessité d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) devient de plus en plus évidente. L'ensemble des actions du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** seront également à renforcer jour après jour face aux enjeux climatiques et énergétiques qui seront des enjeux de civilisation à brève échéance soit subis soit anticipés, mais inévitables.

*François DUMOULIN  
Maire de Courteuil  
Vice-Président de la CCSSO, délégué au PCAET et voies douces*



## ZOOM SUR LA PETITE ENFANCE

Le territoire de la CCSSO dénombre 1298 enfants de moins de 6 ans dont 49.22 % ont moins de 3 ans.

Le taux d'activité des 2 parents d'enfants de moins de 3 ans est de 61.8 % (national 55.8%) et 76.2% des mères sont actives.

Le taux de couverture global de l'offre d'accueil du jeune enfant était égal à 67.5% en 2021 contre 73.7 % en 2020, cette tendance à la baisse continue depuis. Ce phénomène est lié principalement à la perte de places d'agrément chez les assistantes maternelles, qui sont de moins en moins nombreuses (83 en 2023 dont 38% ont plus de 55 ans).

# Sècheresse

## Un avenir inquiétant

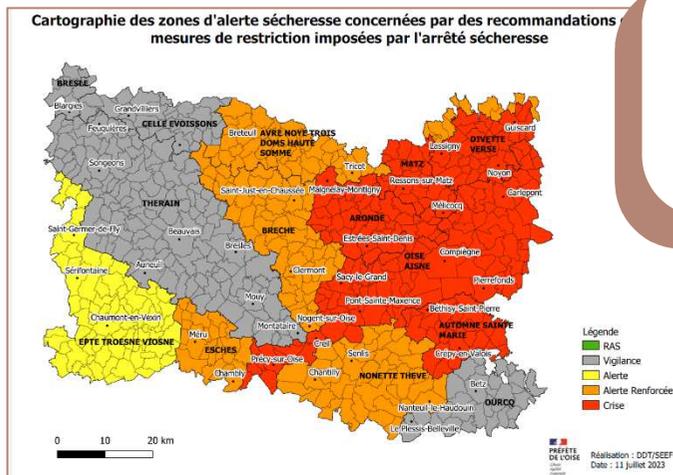
La sècheresse 2023 a mis en lumière la vulnérabilité de notre territoire aux variations climatiques.

D'août 2021 et à février 2023, le département de l'Oise a subi, comme d'autres départements métropolitains, une sècheresse météorologique préoccupante.

Cette situation s'est traduite par un assèchement des sols, sans retour à la normale depuis l'été 2022.

Cette sècheresse hydrologique laissait présager dès février, mois le plus sec depuis 50 ans sur notre région, une situation inquiétante pour les mois d'été, mettant à l'épreuve nos ressources en eau.

Pour faire face à cette période d'insuffisance de la ressource en eau, la préfète a pris des mesures de limitation ou de suspension des usages non prioritaires de l'eau pour les particuliers et les professionnels.



### BASSIN VERSANT

Le bassin versant est un territoire géographique bien défini qui correspond à la surface recevant les eaux circulant naturellement vers une même sortie. l'exutoire (cours d'eau. lac. mer. océan...).

Dès le mois d'avril, les bassins versants Arronde et Matz étaient mis en alerte sècheresse maximum, le niveau rouge « crise ».

Début juin, le bassin versant Oise Aisne passait en orange "alerte renforcée" et le bassin Nonette Thève, où se trouve notre commune, passait au niveau jaune "alerte".

Le 21 juin, le niveau montait d'un cran, faisant passer le bassin Oise Aisne, où se situent les captages qui nous alimentent, en rouge et le bassin versant Nonette Thève en orange "alerte renforcée".

Si cette situation n'évolua plus pour notre bassin, cette alerte sècheresse très élevée entraîna pour la période du 5 juin au 16 novembre des mesures de restriction d'eau imposées par arrêté préfectoral dans notre commune et qui furent synthétiquement les suivantes :

- Interdiction d'arroser des surfaces d'agrément tels que pelouses, massifs fleuris et espaces verts (sauf arbres plantés depuis moins d'un an) ;
- Interdiction d'arroser les potagers (donc uniquement les plantes destinées à être consommées) entre 9 heures et 20 heures. En dehors de ces horaires, l'eau de pluie récupérée et stockée en hiver doit être privilégiée (meilleure pour les plantes au demeurant) ;
- Interdiction de remplir et de vidanger des piscines de plus de 1m<sup>3</sup>, sauf remise à niveau et seulement si une bâche a été disposée pour limiter l'évaporation ;
- Interdiction de laver des véhicules particuliers (sauf en station ad hoc avec recyclage) ;
- Interdiction de nettoyer des façades, toitures, trottoirs, et autres surfaces imperméabilisées (terrasses, etc.) sauf par une collectivité ou un professionnel ;
- Interdiction de remplir ou vider des plans et cours d'eau.

### RESTRICTION D'EAU AUX PARTICULIERS

Le respect des restrictions est obligatoire sous peine d'amende de **1500 €**.

## Les différentes sécheresses

Les phénomènes météorologiques sont les éléments déclencheurs d'un épisode de sécheresse. En effet, **la pluviométrie, la température, le vent** ont des conséquences directes sur la quantité d'eau disponible pour les plantes, le sol, les eaux souterraines et les eaux de surface.

Il existe plusieurs types de sécheresse :

- **la sécheresse météorologique** correspond à un déficit prolongé de précipitations ;
- **la sécheresse agricole** se caractérise par un déficit en eau des sols superficiels (entre 1 et 2 m de profondeur), suffisant pour altérer le bon développement de la végétation. Elle dépend des précipitations, l'évapotranspiration et de la transpiration des plantes. La sécheresse agricole est sensible aux précipitations, à l'humidité et à la température de l'air, au vent mais aussi à la nature des plantes et des sols ;
- **la sécheresse hydrologique** se manifeste lorsque les lacs, rivières ou nappes souterraines montrent des niveaux anormalement bas. Elle dépend des précipitations mais aussi de l'état du sol influant sur le ruissellement et l'infiltration.

Jusqu'en février 2023 et cela depuis le mois d'août 2021, quasiment chaque mois, les précipitations étaient inférieures aux normales. Or en fonction de sa durée, le déficit pluviométrique entraîne des conséquences différentes à :

- 30 jours, il est le marqueur d'une sécheresse météorologique
- 90 jours, il est le marqueur de la sécheresse des sols (ou agricole)
- **180 jours, il est le marqueur de la sécheresse des ressources en eau (ou hydrologique)**

Les réserves d'eau souterraine et les nappes phréatiques, essentielles pour l'approvisionnement en eau potable, étaient donc début 2023 affectées depuis plus d'un an. De plus, ce déficit de précipitations n'a pas permis une recharge satisfaisante des nappes, alors que l'hiver permet habituellement aux sols de se gorger d'humidité, aux nappes souterraines et rivières de retrouver leurs niveaux habituels. Cette période dite « de recharge des nappes » est cruciale pour que les stocks d'eau se reconstituent. Parallèlement, et c'est toujours le cas, les températures moyennes sont quasiment chaque mois, supérieures aux normales de 1,5 à 4°C. Ces températures élevées augmentent les possibilités d'une sécheresse.

## La ressource en eau renouvelable a diminué depuis 1990

La ressource en eau renouvelable, c'est-à-dire l'eau fournie par les précipitations qui ne retourne pas à l'atmosphère et celle des cours d'eau, a baissé de 14 % en France métropolitaine, en moyenne annuelle, entre les périodes 1990-2001 et 2002-2018.

Cette situation s'explique principalement par :

- L'évapotranspiration qui, sous l'effet de la hausse des températures, augmente à toutes les saisons, en particulier au printemps,
- La variabilité des précipitations, notamment leur réduction en automne sur près de la moitié de la France, diminuant le volume d'eau des nappes souterraines qui contribuent à alimenter les cours d'eau en été.

Le changement climatique modifie en conséquence le cycle de l'eau. Les épisodes de sécheresse sont de plus en plus fréquents et débutent plus tôt dans l'année.

Si dans notre département, dès le mois de mars la pluviométrie est redevenue normale à souvent excédentaire (de 15 à 60%, sauf en juin -20%), que l'automne et le début de l'hiver pluvieux permettent à la plupart des cours d'eau de présenter un débit normal, l'état des nappes d'eau souterraine reste fragile avec une stabilisation à des niveaux assez bas.

La vigilance est de ce fait toujours d'actualité, la situation hydrologique reste sensible et le sera de plus en plus souvent, il est donc nécessaire d'assurer collectivement une gestion économe de l'eau.

Marie-Hélène NOUGIER  
1<sup>re</sup> adjointe au Maire - Ingénieure Météo-France



## Un programme ambitieux pour 2024

Le programme d'actions 2024 se compose de 10 orientations dont certaines nous concernent plus directement :



**ORIENTATION 1 : Préserver et favoriser la biodiversité**

**ORIENTATION 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels**

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2024 : Un vaste programme de recherche-action est en cours pour comprendre et agir face au dépérissement de la forêt de Chantilly.

En 2023, Courteuil était au cœur d'un projet de bio-corridor entre la vallée de la Nonette et la plaine agricole associée entre Senlis et Chantilly

afin d'assurer des échanges écologiques entre la forêt de Chantilly au sud et la forêt d'Halatte au nord.

Les espaces assurant les échanges nord-sud entre les massifs forestiers se trouvent de plus en plus réduits. C'est le cas du secteur de Courteuil, Vineuil-Saint-Firmin et Avilly-Saint Léonard. Dans ce secteur, un des derniers espaces de circulation de la faune se situe au niveau de la vallée Pannier et de son prolongement au sud de la RD 924. Afin d'améliorer la fonctionnalité de ce passage, l'exploitant agricole a procédé au recul de la limite de sa pâture en décalant le positionnement des poteaux récemment installés le long du Ru Pannier pour aménager un passage plus circulaire pour la grande faune sur toute la longueur du champ (environ 220m) depuis la route sur environ 40m de large.



**ORIENTATION 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé**

Pour rappel, en 2020/2021 ce fonds a été mobilisé pour entre autres l'étude de notre carte communale.

**ORIENTATION 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement**

**ORIENTATION 5 : Faire du paysage un bien commun**

Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales

**ORIENTATION 6 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles**

Fonds d'intervention pour des expertises Environnementales

Ce fonds a vocation à n'être utilisé que pour des études, mesures ou expertises ne rentrant pas dans l'application des obligations légales auxquelles sont soumis les porteurs de projet.

Pour rappel, ce fonds a été mobilisé pour l'étude de la remise de l'Orme à Courteuil et aussi les études écologiques des zones d'activités et la démarche d'économie circulaire dans les zones d'activités de la Communauté de communes Senlis Sud Oise.

**ORIENTATION 7 : Accompagner le développement des activités rurales**

**ORIENTATION 8 : Promouvoir une économie environnementalement et socialement responsable**

**ORIENTATION 9 : Développer l'économie touristique**

**ORIENTATION 10 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire**  
- Poursuivre les actions de découverte du patrimoine naturel, historique et culturel du territoire, très appréciées par le grand-public : sorties découvertes de la faune et de la flore, sortie découverte du patrimoine local.

- Participer aux opérations nationales ou initiées par ses partenaires financiers, institutionnels ou associatifs : « Hauts de France propres » et « Fréquence grenouilles » en mars, « Semaine de l'eau » et « Fête de la nature » en mai, « Festival de l'arbre et des chemins ruraux » en juin, « Nuit de la Chauve-souris » (en août), « Jour de la Nuit » (en octobre), « Journées de l'arbre » en novembre, etc.

## En 2024, le PNR fête ses 20 ans

Réservez votre week-end d'anniversaire,

**les Samedi 14 et Dimanche 15 septembre 2024**

dans le parc de la mairie de La Chapelle-en-Serval.



Des animations ludiques seront également proposées pour attirer un public familial tout en étant cohérentes avec les valeurs du Parc : jeux anciens, manège à force musculaire, chasse aux trésors, balades nature, pièce de théâtre, ateliers déambulatoires, ciné en plein air avec la diffusion d'un film « écocitoyen ».

Pour faire de cet événement une fête, un moment convivial d'échanges et de partage, une ambiance musicale sera proposée avec la présence d'un groupe local et les visiteurs auront la possibilité de se restaurer sur place grâce à la présence de « Food truck » et « Bière Truck » locaux pour prolonger un maximum leur visite. L'entrée sera libre et gratuite.

Virginie PARDO  
Conseillère municipale  
Déléguée de la commune au PNR

## ASsociation pour la Sauvegarde de l'Eglise de Courteuil et de son patrimoine Culturel

La volonté et le but de notre Association est l'entretien et la transmission du patrimoine historique, architectural et culturel de notre commune en accord avec les différents conseils municipaux et ainsi apporter beauté et vitalité artistique dans notre village.

Cette année :

- le 17 juin 2023, notre ami Godefroy Vujicic violoncelliste et Jean-Louis Caillard pianiste, interprétèrent brillamment la sonate en sol mineur - Opus 19 de Rachmaninov ; bonheur complet suivi d'une coupe de champagne sous les marronniers.
- Le samedi 16 décembre des chants de Noël ont été interprétés par les petits chanteurs et l'Ensemble Vocal de SENLIS dans notre église devenue trop petite pour accueillir un public toujours plus nombreux.

Célébrer la naissance de l'enfant Jésus et par extension de tous les enfants, c'est aussi transmettre l'espérance, la tendresse, la beauté, la vie...

Culture et transmission vous dis-je !

Que soient remerciés tous ceux qui contribuent et s'associent au rayonnement de notre Association.

*Jean AUBERT  
Président*



# Associations subventionnées par la municipalité

## ABC

**Objet :** Apprentissage de l'anglais pour les 3 -11 ans

**Présidente :** Céline BOCAHU - **Contact :** [celine.bocahu@laposte.net](mailto:celine.bocahu@laposte.net) - 06 62 85 26 00



## ARDE (Au Rendez-vous Des Ecoliers)

**Objet :** Services Périscolaires de l'école de la Nonette + mercredi et vacances scolaires (Garderie - Centre de Loisirs des 3 à 12 ans) - [www.aurendezvousdesecoliers.com](http://www.aurendezvousdesecoliers.com)

**Présidente :** Corinne ANDRE - **Contact :** [aurendezvousdesecoliers@gmail.com](mailto:aurendezvousdesecoliers@gmail.com) -

## Arts et musiques de la Nonette

**Objet :** Ecole de musique et de qi jong

**Présidente :** Marielle MAMAN - **Contact :** [marielle.maman@free.fr](mailto:marielle.maman@free.fr) - 06 85 74 33 88



## AU5V (Association des Usagers du Vélo, des Voies Vertes et Véloroutes des Vallées de l'Oise)

**Objet :** Promotion de la pratique des circulations douces, conseil à la création des itinéraires cyclables et des voies vertes - [www.au5v.fr](http://www.au5v.fr)

**Président :** Thierry ROCH - **Contact :** [contact@au5v.fr](mailto:contact@au5v.fr) - 06 29 43 71 31



## CSASL (Club Sportif d'Avilly Saint Léonard)

**Objet :** Club de football - [www.csavilly.footeo.com](http://www.csavilly.footeo.com)

**Président :** Luc PERIGAULT **Contact :** [luc.perigault@chanel.com](mailto:luc.perigault@chanel.com) - 06 80 18 46 01

**Entraîneurs :** Marc VINCENT (Responsable séniors) **Contact :** 06 09 96 48 56

Corentin LOVINOSSE (Responsable jeunes) **Contact :** 06 80 13 92 64



## TCASL (Tennis Club d'Avilly-Saint-Léonard)

**Objet :** Club de Tennis - [www.tcasl.fr](http://www.tcasl.fr)

**Président :** Patricio GUERREIRO - **Contact :** [tennis.avilly@gmail.com](mailto:tennis.avilly@gmail.com) - 06 71 65 52 92



## VILLA'JOIE

**Objet :** Organisation de manifestations culturelles et récréatives pour les habitants de la commune et de ses environs.

**Présidente :** Patricia LAUGEROTTE - **Contact :** [patricia.laugerotte@gmail.com](mailto:patricia.laugerotte@gmail.com) - 06 20 27 08 44

# ABC

L'ABC est une association créée en 2011 par la volonté de certains parents d'enfants et le soutien des mairies de Courteuil/Saint-Nicolas d'Acy et d'Avilly-Saint-Léonard.

Elle a pour objectif de favoriser, par l'intermédiaire d'un enseignant anglophone, l'**apprentissage de l'anglais de manière ludique** (chansons, jeux traditionnels, contes, arts plastiques, ...) et l'ouverture à d'autres cultures.

Les enfants sont accueillis de 3 à 11 ans (de la maternelle jusqu'au CM2) et répartis au sein de trois groupes.

Les cours ont lieu tous les samedis matin pendant 1h dans la nouvelle salle des associations de Courteuil, l'Espace Jacques Foureaux.

Pour plus de renseignements, vous pouvez me contacter au 06.62.85.26.00 / [celine.bocahu@laposte.net](mailto:celine.bocahu@laposte.net)

*Céline BOCAHU*  
Présidente



## Service périscolaire et accueil de loisirs associatif de l'école de la Nonette

L'association **Au Rendez-Vous des Ecoliers (ARDE)** organise l'accueil des enfants scolarisés à l'école de la Nonette avant et après la classe ainsi que le mercredi et une partie des vacances scolaires.

Cette année, l'association compte 72 familles adhérentes. Ce sont 94 enfants au total qui sont susceptibles d'être accueillis sur le temps périscolaire sans réservation préalable, le matin avant la classe et/ou le soir pour le goûter et des jeux en attendant de rentrer chez eux.

Les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, les places sont limitées et attribuées par ordre d'inscription à compter de la mise en ligne des formulaires sur notre site internet.

| Nos horaires d'ouverture                       |                                                                                                          |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Garderie périscolaire les jours d'école</b> | 7h30-8h45 puis 16h15-19h30<br><i>Possibilité d'accueil à partir de 7h00 sur demande au 07 56 015 015</i> |
| <b>Mercredis et vacances</b>                   | 7h45 -19h00<br><i>Pré-inscription obligatoire sur notre site internet</i>                                |



L'association organise également de façon bisannuelle un séjour d'une semaine durant l'été avec hébergement accessible pour les enfants les plus autonomes.

Pour toute question concernant l'adhésion, merci de nous contacter par mail à l'adresse suivante : [aurendezvousdesecoliers@gmail.com](mailto:aurendezvousdesecoliers@gmail.com)

**L'ARDE RECRUTE !**

Nous recherchons régulièrement des animateurs pour encadrer les enfants (vacances, matin, soir). Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter.

Corinne ANDRE  
Présidente

Contact : [aurendezvousdesecoliers@gmail.com](mailto:aurendezvousdesecoliers@gmail.com)

Site internet : <https://www.aurendezvousdesecoliers.com>

# Arts et Musique de la Nonette

## Association loi 1901 créée en octobre 1985 agréée Jeunesse et Sport

Nul besoin d'aller à Chantilly ou Senlis pour trouver des activités musicales.

Piano, Violon, Accordéon, guitare, formation musicale et Clarinette (NEW) sont proposés au sein de nos villages d'Avilly-Saint-Léonard et Courteuil à toutes les personnes (enfants comme adultes) désireuses de s'initier ou de se perfectionner à la pratique d'un instrument.

Depuis le mois d'octobre, une classe d'éveil musical accueille les plus jeunes (3 à 5 ans) le samedi après-midi dans la maison des associations d'Avilly-Saint-Léonard.

Chaque année, nous nous retrouvons pour une audition qui permet à nos jeunes artistes de se confronter à un public familial et bienveillant.

La musique est une activité coûteuse, certes, mais elle donne à vos enfants l'opportunité de travailler la concentration, l'écoute, la posture, la rigueur, la persévérance, etc. sans oublier la joie et le plaisir de jouer.

*"La Musique met l'âme en harmonie avec tout ce qui existe." (Oscar Wilde)*



Merci de tout cœur aux bénévoles : Sylvie Baltayan, Jean-Claude Tanguy (trésorier et professeur bénévole de Qi Gong), Marie Christine Rio.

Merci à Monsieur Stephenson, ancien président de l'association, qui continue de nous soutenir.

Marielle MAMAN  
Présidente

# AU5V



## 20 ANS DÉJÀ



En 2004, une poignée de parents d'élèves se constituait en association, désireux de pouvoir laisser leurs enfants se rendre à vélo dans leur établissement scolaire. L'AU5V était née (*association des usagers du vélo, des véloroutes et voies vertes, des vallées de l'Oise*).

Depuis, et grâce à la pugnacité de ses membres fondateurs - dont le regretté Claude Poitout, habitant bien connu de Courteuil - l'AU5V a grandi et s'est développée autour de 7 antennes (Senlis, Clermont, Pont-Sainte-Maxence, Chantilly, Compiègne, Lamorlaye, bassin creillois). Elle a toujours été auprès des collectivités locales pour développer les aménagements cyclables et les voies de circulation douce.

Grace à l'AU5V, la voie verte traversant Senlis sur le tracé de l'ancienne voie ferrée a vu le jour. Son prolongement jusqu'à Chantilly est annoncé pour 2025 ou 2026... L'AU5V a participé à l'élaboration des itinéraires cyclables au sein du PNR. Elle est régulièrement consultée pour avis sur les aménagements favorisant l'usage du vélo. Elle soutient les communes qui mettent en place des zones 30, des zones de rencontre ou des double sens cyclables pour favoriser les mobilités actives.

Elle participe à la réflexion des schémas cyclables et suit leurs avancées, comme la liaison Senlis-Saint-Nicolas d'Acy le long de la RN924.

Ses objectifs et les actions que portent les bénévoles sont au service des usagers de la bicyclette, mais également des piétons et de l'ensemble des usagers.

Depuis un an, l'AU5V est hébergée Au Tiers Lieu, quartier Ordener, 6-8 rue des jardiniers à Senlis et bénéficie d'un espace permettant de réparer et de stocker les vélos.

Pour les habitants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, il y a **3 rendez-vous mensuels** auxquels les adhérents peuvent participer en plus des actions ponctuelles (*opération de marquage Bicycode, distribution de kit d'éclairage, bourse aux vélos...*) :



- **un répare café** : premier samedi du mois 9h30-12h, pour réparer plutôt que jeter !

- **un apéro-vélo** : le dernier vendredi du mois 18h-21h, pour monter, démonter et apprendre à être « vélonome » ;

- **une balade au départ de Senlis**, rdv 10h les mois d'hiver et 9h30 le reste de l'année à la gare.

Pour en savoir plus, consultez notre site et venez fêter avec nous les 20 ans de l'AU5V, **dimanche 14 avril 2024 Au Tiers Lieu** lors de notre Assemblée Générale annuelle.



Michèle CLAD  
Vice-présidente de l'AU5V et Responsable de l'antenne de Senlis

**AU5V** - Association des Usagers du Vélo, des Voies Vertes et Véloroutes des Vallées de l'Oise  
41, Place du Général de Gaulle - 60100 Creil - Tel. 03.44.60.11.63 - [contact@au5v.fr](mailto:contact@au5v.fr) - [www.au5v.fr](http://www.au5v.fr)



## Le club de foot d'Avilly-Saint-Léonard



Nous avons enregistré 135 licenciés en 2023 soit une augmentation de 15% de cotisation

Nous avons eu de très bons résultats dans les 5 catégories engagées.

Nous avons une catégorie section Babyfoot découverte, les enfants ont entre 4 ans et 6 ans.

Nous avons de plus en plus de fidèles supporters qui viennent encourager nos équipes et de tous âges.



Le club house a été entièrement rénové par certains dirigeants et bénévoles, un endroit de partage et de convivialité avant, pendant et après les matchs.



Les membres du bureau, dirigeants, bénévoles et joueurs dans toutes les catégories se joignent à moi pour souhaiter que l'année 2024 soit aussi belle.

*Luc PERIGALT*  
Président du CSASL  
06.80.18.46.01

Contacts :

|                     |                     |                |
|---------------------|---------------------|----------------|
| Corentin Lovinfosse | Responsable jeunes  | 06.80.13.92.64 |
| Marc Vincent        | Responsable séniors | 06.09.96.48.56 |
| Kevin Lartillier    | Secrétaire          | 06.11.92.38.02 |

## Que de changements en 2023 !

### Commençons par le nouveau Bureau :

Encore merci à Thierry, Sophie et Marie-Noëlle pour toutes ces années de bénévolat qui ont permis d'assurer la pérennité du TCASL et de l'école de tennis. En Avril Patricio, Nicolas, David et Sandrine ont repris le flambeau.

### Puis un nouveau professeur :



Après plus de 30 ans, pour profiter de ses week-ends, Patrick a souhaité arrêter d'enseigner au TCASL. Ainsi, en juin, lors de la fête des adhérents, jeunes et moins jeunes lui ont dit merci et au revoir.



S'en est suivi le départ d'Anthony qui l'assistait et de Yacine qui assurait les courts des adultes depuis plus d'une dizaine d'années.

En septembre c'est Alban HELARY qui a repris brillamment le flambeau pour assurer à la fois les cours de l'école de tennis du samedi matin et ceux des adultes du dimanche matin. Avec Alban nous avons pu étoffer notre offre en proposant des stages durant les vacances.



L'école de tennis c'est une trentaine de jeunes adhérents répartis sur les 4h de cours du samedi matin.



### Enfin une nouvelle surface :

Un grand merci à la Mairie d'Avilly-Saint-Léonard qui nous a accompagnés dans la rénovation du court N°2 en terrain TOPSAND. Un terrain aux couleurs de Roland-Garros est apparu en août.

Nouvelle matière plus souple et plus adaptée au temps humide que toutes et tous ont su apprivoiser avec plaisir. L'inauguration a eu lieu le 17 septembre lors de la finale de notre tournoi interne jeune.

Bravo à Mathieu vainqueur du tournoi interne jeune masculin, Sarah victorieuse du tournoi interne jeune féminin et enfin Alix, brillant vainqueur du tournoi interne senior.

**Le TCASL, c'est cette année 67 adhérents qui jouent pour se perfectionner, pour le plaisir ou en compétition, en interne ou dans l'Oise. N'hésitez pas, rejoignez- nous à tout moment de l'année !**



N'oubliez pas qu'il faut être à jour de sa cotisation pour occuper les courts ou sinon passer par la location via TENUP.

*Vous trouverez toutes les informations importantes sur notre club sur le site [www.tcasl.fr](http://www.tcasl.fr) ou contactez-nous [tennis.avilly@gmail.com](mailto:tennis.avilly@gmail.com) .*

Patricio GUERREIRO  
Président

# VILLA'JOIE

## Activités 2023

### Le lundi de Pâques c'est chasse aux œufs et au lapin

Le lundi 10 avril ils étaient près de 100 participants à se lancer à la chasse aux œufs pour les petits et à la chasse au lapin pour les plus grands. La bonne humeur et les récompenses étaient au rendez-vous.



## La fête de la Saint-Jean ou fête du Village

Petits et grands se sont retrouvés le samedi 24 juin pour participer à la traditionnelle fête du village autour des jeux et animations avant l'embrasement du feu de la Saint-Jean



## Le spectacle de Noël des enfants du village



Le dimanche 17 décembre les enfants du village étaient conviés à assister au Spectacle de Noël « Un voyage en sol mineur » durant lequel Octave, le musicien de l'atelier du Père Noël avait perdu sa clé de Sol ! Heureusement celle-ci a finalement été retrouvée permettant ainsi l'arrivée attendue du Père Noël et la distribution de friandises et de cadeaux pour les nombreux enfants présents lors de cette belle après-midi.



## Les jeudis Villa'joie

C'est toujours dans la joie et la bonne humeur que les habitués se retrouvent tous les jeudis après-midi pour jouer aux cartes, aux jeux de société, célébrer l'arrivée de l'été et de Noël autour d'un repas partagé, de fêter les anniversaires, mais aussi et surtout pour passer un sympathique moment de convivialité. **N'hésitez pas à venir les rejoindre si le cœur vous en dit !**



*Patricia LAUGEROTTE et Janette DEMILLY  
Présidente et secrétaire adjointe de Villa'Joie*

## L'avez-vous su ? L'avez-vous vu ?

**Mercredi 11 janvier** : il émanait des postes de refoulement en amont de celui de la rue du Gué, des **ODEURS NAUSEABONDES** que les doses de nitrate de calcium ne permettaient pas de résoudre. Un diagnostic approfondi a finalement permis à SUEZ de découvrir une fuite dans le circuit d'injection du nitrate de calcium qui a été colmatée.

### A QUOI SERT LE NITRATE DE CALCIUM ?

Les bactéries utilisent les sulfates comme source d'énergie pour dégrader la matière organique et produisent ainsi des sulfures dissous et de l'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) malodorants. L'apport de Nitrate de Calcium dans les eaux usées inhibe totalement cette production et évite ainsi les odeurs.

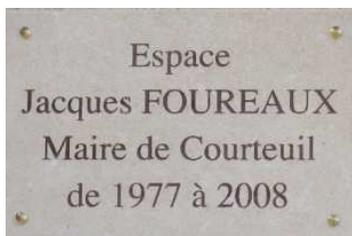
**Samedi 14 et dimanche 15 janvier** : un **CHIEN ERRANT** est signalé à Saint-Nicolas d'Acy par des promeneurs inquiets. La municipalité vous rappelle que si vous vous trouvez face à un chien agressif et qu'il y a urgence à agir, vous pouvez appeler les gendarmes où les pompiers en précisant que la commune est adhérente à la SACPA Beauvais et qu'après capture cette société, qui recueille les animaux et recherche les propriétaires, le prendra en charge. Ici, le chien s'est volatilisé avant toute intervention.

**Samedi 28 janvier** : de très nombreux habitants sont venus assister, après deux ans d'absence, à la **CEREMONIE DES VŒUX** municipaux jumelée avec l'**INAUGURATION DE L'ESPACE JACQUES FOUREAUX**.

Autour du maire et de ses conseillers étaient aussi présents : - Eric Woerth (député) - Manoëlle Martin (conseillère régionale) - Corry Neau (conseillère départementale) - Pascale Loiseleur (maire de Senlis) - Anne Lefebvre (maire d'Avilly-Saint-Léonard) - Daniel Dray (maire de La Chapelle en Serval).



Le maire a présenté ses meilleurs vœux à toutes les personnes présentes. Il a rappelé les chantiers menés par la municipalité en 2022 : - travaux d'enfouissement des réseaux rue de la vallée et clos du prieuré - rénovation de l'ancienne école devenue l'espace Jacques Foureaux (transformation intérieure avec création d'une cloison mobile, installation de pompes à chaleur) ...



Après avoir dévoilé la plaque qui orne l'entrée de l'espace qui porte désormais son nom, l'hommage rendu à Jacques Foureaux, en présence de ses enfants et de sa famille, fut un moment d'émotion. Le maire a rappelé l'importance du rôle joué par Jacques Foureaux, très attaché à son village, conseiller municipal puis



maire soit au total 44 ans d'engagement municipal, qui fut à l'origine de la création de deux petits lotissements de pavillons dont des logements locatifs, de l'ASSEC pour la sauvegarde du patrimoine bâti...

Le vin d'honneur, servi par les conseillers municipaux, a apporté sa touche de convivialité à ces vœux, les premiers pour les nouveaux élus, en raison de la crise sanitaire.

**Jeudi 9 mars** : après deux années d'absence imposées par la pandémie, **LE REPAS DES AINES** a pu être à nouveau organisé par le CCAS à la Fondation Infa de Gouvieux. Pour cette reprise, 75 personnes se sont retrouvées, dont nos deux doyens du village Hélène et Philippe nés en 1928.

Pour permettre au plus grand nombre des habitants de 65 ans et plus d'y être présents, cet événement très apprécié a lieu en dehors de la période des vacances scolaires d'hiver, toutes zones confondues, jamais le mercredi (pour ne pas avoir à garder d'éventuels petits-enfants). De plus pour les personnes sans véhicule, un service d'accompagnement est mis en place.

**Mardi 14 mars** : Conseil municipal à 20h.

### CONSEIL DU 14/03/2023

Acquisition, pour l'euro symbolique, du bâtiment « la Grange » place du Grand Orme.



Le bâtiment « la grange » vu depuis la place

La SCCV Le Moulin de Courteuil propriétaire du site mène le projet par l'intermédiaire du promoteur COBAT Immobilier de la reconstruction du Moulin en 20 appartements et 3 maisons et la réhabilitation de la maison existante en 3 logements individuels.

Dès le début du projet le promoteur a proposé à la municipalité de récupérer un hangar situé sur le site du Moulin de Courteuil et donnant sur la place du village dans le but que la collectivité puisse mener un projet sur son

devenir, suivant ainsi les observations de l'Architecte des Bâtiments de France. Cette future **ACQUISITION DU BATIMENT NOMME « LA GRANGE »** s'accompagnera d'un droit d'accès consenti à la commune de Courteuil depuis la copropriété du Moulin de Courteuil.



Le bâtiment « la grange » vu depuis le moulin de Courteuil



Une vue de l'intérieur du bâtiment « la grange »

**Samedi 25 mars** : Catherine Poitout vous proposait, comme chaque année, un **RAMASSAGE DES DECHETS** sur la commune. Une dizaine de personnes étaient présentes et pour conserver la beauté de notre village, nous avons besoin de vous ! Nous espérons vous voir bien plus nombreux pour la prochaine édition. Les Gants, gilets fluo et sacs sont à chaque fois fournis par la mairie, mais vous pouvez apporter vos propres équipements, pincettes ...

**Lundi 10 avril** : la traditionnelle **CHASSE AUX ŒUFS** pour les plus jeunes et la deuxième **CHASSE AU LAPIN** pour les ados ont rencontré un franc succès. En effet, ils étaient plus d'une centaine d'enfants à fouiller le champ à la recherche des œufs de différentes couleurs et l'œuf en or, ou à décoder les énigmes les menant au lapin. Les organisatrices de l'association Villa'joie ravies, n'auraient pu imaginer et anticiper cette joyeuse foule. La promptitude de Monsieur le maire, parti dévaliser un commerce de proximité de ses dernières friandises de Pâques, a permis à tous les enfants d'être généreusement récompensés pour leurs découvertes.

Cette merveilleuse matinée s'est terminée, comme tout bel événement sur notre commune, par un verre de l'amitié offert par la municipalité.



## CONSEIL DU 13/04/2022

Votes des budgets communaux.

Jeudi 13 avril : Conseil municipal à 20h.

Vendredi 28 avril : la douceur de ce vendredi après-midi a permis de constater les premiers vols de fondatrices de **FRELONS ASIATIQUES**. Elles cherchent un endroit pour construire un nid primaire (garage, abri, haie, rebord de toit, poubelle, fourbis...). C'est à cette période de l'année le moment de les piéger, ultérieurement ne seront piéger que des ouvrières qui sont régulièrement remplacées. Tant qu'il n'y a pas d'ouvrières, il est possible de tuer la reine avec un simple spray insecticide. Une fois les ouvrières installées, il ne faut plus s'approcher et contacter la mairie qui fera le nécessaire (frelon asiatique uniquement).

Samedi 20 et dimanche 21 mai : la sécheresse annoncée, a contraint les organisateurs à avancer la 13<sup>ème</sup> édition du **TRIATHLON DE CHANTILLY** pour qu'il ne se transforme pas comme l'édition précédente, fin août 2022, en DUATHLON faute d'eau. Les parcours vélo passent toujours par notre village.

Vendredi 26 mai et vendredi 2 juin : la **FETE DES VOISINS** se tient normalement le dernier vendredi du mois de mai. Un vendredi est un jour opportun pour tous ceux qui ne travaillent pas le week-end et qui peuvent ainsi profiter plus tardivement de cet instant de partage. En 2023, la fête des voisins était programmée nationalement et exceptionnellement le vendredi 2 juin, pour permettre au plus grand nombre d'y participer car le vendredi 26 mai débutait le long week-end de Pentecôte. Les habitants de chaque quartier sont bien sûr libres de faire comme ils le souhaitent. C'est ainsi que Courteuil village s'est réuni le vendredi 26 mai place du Grand Orme et que les habitants de Courteuil Maisons Neuves et du hameau de Saint-Nicolas d'Acy se sont réunis le vendredi 2 juin, respectivement rue du Général Lefèvre et place des Marronniers. L'ambiance fut comme à chaque fois bon enfant et conviviale.



PLACE DU GRAND ORME – COURTEUIL VILLAGE



PLACE DU GRAND ORME – COURTEUIL VILLAGE

Lundi 5 juin : mise en place des **PREMIERES MESURES DE RESTRICTION D'EAU** pour donner suite au premier arrêté préfectoral sécheresse pour notre commune. Courteuil qui se situe dans le bassin versant « Nonette Thève » passait au niveau "alerte" et le bassin versant Oise Aisne, où se situent les captages qui nous alimentent en eau (sur la commune de Boran), passait en "alerte renforcée".

Jeudi 9 juin : Conseil municipal à 20h.

Samedi 17 juin : prenant comme occasion le 150<sup>ème</sup> anniversaire de Serguey Rachmaninov, l'ASSEC (ASsociation de Sauvegarde de l'Eglise de Courteuil et de son patrimoine culturel) invitait tous les habitants à 18 heures dans l'église à un **CONCERT**. Au programme la Sonate en sol mineur opus 19, interprétée par Godefroy Vujicic au violoncelle et Jean-Louis Caillard au piano. En remerciement des participants et donateurs de l'ASSEC, un cocktail clôtura cet événement à l'ombre du parvis.

Dimanche 18 juin : Madame Maillard proposait une **VISITE** de son **JARDIN** rue de la vallée avec une entrée libre pour les habitants de la commune et une participation au profit d'une association.

### EN SITUATION DE SECHERESSE

La végétation ralentit, la biomasse produite diminue et les puits de carbone tels que les cultures ou les forêts ne jouent plus leur rôle voire deviennent émetteur de carbone.

**Mercredi 21 juin** : la situation des nappes phréatiques se dégradant toujours, un nouvel arrêté sécheresse est émis. Les bassins versants « Oise Aisne » et « Nonette Thève » passent respectivement au niveau « crise » et « alerte renforcée ». Les **MESURES DE RESTRICTION D'EAU SE RENFORCENT** sur la commune avec une réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques ; restrictions plus importantes en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures.



**Samedi 24 juin** : l'association Villa'joie vous conviait à la **FETE DU VILLAGE** préparée avec beaucoup d'imagination et de professionnalisme par ses bénévoles, et surtout par sa présidente Patricia Laugerotte et Janette Demilly sa fidèle acolyte au sein de l'association. De nombreuses activités ludiques et festives ont été ainsi proposées dès 17h30 et tout au long de la soirée pour les enfants et les adultes : structures gonflables géantes, jeux en bois, sérigraphie, initiation au tir à l'arc...



Une course à « cheval » pour les tout-petits, avec un aller-retour express, a ravi tous les spectateurs.



Après l'apéritif offert par la municipalité, le duo "Jazz up" a assuré magistralement l'ambiance et fait danser petits et grands.



Vers 22h30, après la retraite aux flambeaux, l'embrasement du **FEU DE LA SAINT-JEAN** fut le clou de la soirée qui s'est déroulée sans aucune faille. **BRAVO Mesdames !**

La restauration rapide, qui permet à tous de se sustenter entre deux activités, était ravie de n'avoir quasi plus rien à proposer vers minuit.

Ce rassemblement de plus en plus populaire a rassemblé plus de 500 personnes, ce qui démontre la joie des participants à se retrouver.



**RETENEZ DEJA VOTRE SAMEDI 22 JUIN 2024 POUR LA 10<sup>EME</sup> FETE DE LA SAINT-JEAN**

A cette occasion, l'association Villa'joie réserve de magnifiques surprises aux plus jeunes.

**Dimanche 25 juin** : La nuit étoilée fut fraîche mais joyeuse pour la dizaine de personnes restées sur les lieux du feu de la Saint-Jean pour le surveiller et garder précieusement ses braises. Car il était proposé de prolonger la fête par un **PIQUE-NIQUE** le midi où tous les habitants étaient invités à apporter leurs grillades pour les faire cuire sur les braises.

**Vendredi 14 juillet** : **RASSEMBLEMENT REPUBLICAIN** et **VERRE** de la **FRATERNITE**

**Jeudi 20 juillet** : **Conseil municipal à 20h.**

**Jeudi 3 août** : la société Axione opérait le **PASSAGE DE LA FIBRE DANS LE RESEAU SOUTERRAIN** de la rue de la Vallée et du Clos du Prieuré. Ceci pour permettre à INEO sous-traitant du SE60 de procéder au démontage des poteaux et fils aériens. Cette intervention durant l'été, quand les habitants peuvent être absents, n'était finalement pas des plus judicieuses. En effet, la présence d'un hôte est nécessaire pour rétablir l'accès à la fibre dans chaque foyer. Vous avez été un certain nombre à constater à votre retour de vacances que vous n'aviez plus, momentanément, accès au service.

**Début septembre** : Ineo retirait les **DERNIERS FILS ET POTEAUX** pour le plus grand bonheur visuel de tous ceux qui passent rue de la vallée et du clos du prieuré au hameau de Saint-Nicolas d'Acy. Un avant/après en photos convaincant et qui réjouit tous les riverains.



**Lundi 18 septembre** : au tour des riverains des rues de la Nonette, du Marais et de l'Abbé Prévost de bientôt se réjouir.

La nouvelle tranche de travaux

**D'ENFOUISSEMENT/RENFORCEMENT DES RESEAUX** débutait, d'abord par les rues du Marais et de l'Abbé Prévost. Puis en novembre ce sera autour de la rue de la Nonette.

**Dimanche 24 septembre** : 2 383 grands électeurs de l'Oise étaient appelés aux urnes lors des **SENATORIALES**, pour élire les sénateurs de l'Oise. Les conseillers municipaux de Courteuil ont élu le 9 juin leurs 3 délégués. C'est ainsi que Madame Nougier et Messieurs Dumoulin et Thévenoux se sont rendus à Beauvais sous un soleil radieux pour voter en tant que grands électeurs.

Voici les 4 sénateurs de l'Oise qui siègent depuis cet automne au Palais du Luxembourg :



M. Olivier Paccaud



Mme Sylvie Valente Le Hir



M. Édouard Courtial



M. Alexandre Ouizille

**Mardi 10 octobre** : une **REUNION PUBLIQUE** préalable à l'enquête concernant la **CARTE COMMUNALE**, animée par Monsieur le maire et le cabinet d'études, a été organisée afin de présenter les études et réflexions qui ont mené à son élaboration. Plus d'une cinquantaine d'habitants ont ainsi été informés de la démarche entreprise par la commune et des choix établis par le conseil municipal.



**Mardi 17 octobre** : Une **REUNION D'INFORMATION** concernant les travaux d'enfouissement des réseaux était proposée aux riverains des rues de la Nonette, de l'Abbé Prévost et du Marais, « Espace Jacques Foureaux » pour tout connaître sur les modalités. Elle a rencontré elle aussi un grand intérêt.

**Lundi 6 novembre** : début de l'**ENQUETE PUBLIQUE** sur la carte communale de Courteuil. Pendant toute la durée de l'enquête soit du lundi 6 novembre à 16h30 au samedi 9 décembre à 12h, tout le dossier était consultable depuis le portail de PubliLégal ainsi qu'à la mairie durant ses heures d'ouverture. Tous les habitants pouvaient déposer leurs contributions soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie, soit par correspondance ou courriel.

**Samedi 11 novembre : COMMEMORATION de l'ARMISTICE et VERRE de l'AMITIE.**

En cette journée nationale de la commémoration de la victoire et de la Paix et d'hommage à tous les morts pour la France, la municipalité invitait tous les habitants à se rassembler devant le monument aux morts pour un dépôt de gerbe. Le message de Sébastien Lecornu, Ministre des Armées, lu par Monsieur le maire, rendait hommage aux 3 militaires morts pour la France et qui ont péri au cours d'opérations extérieures (OPEX) en 2023. La Cérémonie fut suivie d'un vin d'honneur tout en simplicité et convivialité.



**Jeudi 23 novembre** : de 18h à 21h à la mairie, 1<sup>ERE</sup> PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR, Michel Leroy, désigné par le Vice-Président du Tribunal Administratif d'Amiens, recevait tous ceux qui avaient des questions ou des remarques concernant la carte communale.

**Début décembre** : nombreux sont ceux qui se sont interrogés sur les plantations route de la forêt. C'est une **NOISERAIE** qui voit le jour sur notre commune. En Turquie, 1<sup>er</sup> producteur mondial de noisettes, les plantations dépérissent, cette conséquence du changement climatique relocalise la production plus au nord.



**Samedi 2 décembre :**

- de 9h à 12h, 2<sup>EME</sup> PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

- à 17h45 se mettait en marche depuis la place des marronniers au hameau de Saint-Nicolas d'Acy la **PROCESSION DE LA SAINT-NICOLAS**, Saint patron des enfants. L'arrivée du cortège à l'église Saint-Gervais de Courteuil marquait le début de la messe dominicale anticipée.

**Samedi 9 décembre** : de 9h à 12h, 3<sup>EME</sup> PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR et **CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE** à midi.

### ENQUETE PUBLIQUE CARTE COMMUNALE

Le **site internet** ouvert dans le cadre de la dématérialisation, du lundi 6 novembre à 16h30 au samedi 9 décembre à 12h, a enregistré **307 visites** par 292 visiteurs qui ont visualisé 21 fois le dossier. Celui-ci a aussi été téléchargé 161 fois.

Au cours des 3 permanences en mairie, **14 personnes** se sont présentées pour consulter le dossier et/ou s'entretenir avec le commissaire enquêteur.

**8 personnes ont déposé une observation** qui a été portée au registre d'enquête, dont une est portée par un représentant d'une association.

Le commissaire enquêteur a noté un niveau de participation très important et un très large consensus sur la carte proposée.

**Jeudi 14 décembre** : Conseil municipal à 20h.

**Samedi 16 décembre** : l'ASSEC invitait tous les amateurs de chants à **UNE VEILLÉE MUSICALE DE L'AVENT A LA BOUGIE**. Les Petits chanteurs, le Jeune chœur et l'Ensemble vocal de Senlis accompagnés au piano par Christophe Chauvet ont mis tout leur talent au service d'œuvres très différentes de « walking in the air » de Blake, en passant par Gjeilo, Rutter, Gounod, Satie...et les incontournables « Douce nuit » et « Les anges dans nos campagnes ». L'Emotion dans l'église était palpable

**Dimanche 17 décembre** : l'association Villa'joie organisait, au nom de la municipalité, son traditionnel **NOËL DES ENFANTS** du village à l'espace Jacques Foureaux. L'après-midi a débuté par le spectacle « Un Noël en sol mineur » de l'excellent atelier Môm. Ce spectacle, où chez le Père Noël Gwenoëlle la responsable du bureau des plaintes doit trouver une solution pour Octave le musicien de l'atelier qui a perdu sa clé de sol indispensable aux lutins pour fabriquer des jouets, a enchanté par son humour tous les enfants, ainsi que les parents.



Le père Noël est ensuite arrivé et a fait comme chaque année sensation.

L'après-midi s'est terminée par le goûter et la distribution d'un cadeau à tous les enfants.



Ce moment de partage a connu un beau succès et s'est déroulé dans une ambiance très conviviale.

**Toute l'année, chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois** : l'église de Courteuil est **OUVERTE AU PUBLIC** de 10h à 12h pour répondre à la mission « Art, Culture et Foi ». Poussez sa porte et admirez ses fresques et peintures murales ainsi que la litre peinte à la mort du Duc de Bourbon, de même que des gisants !

**Chaque semaine** : à l'**ESPACE JACQUES FOUREAUX**, des **ACTIVITES** sont proposées. N'hésitez pas à venir y participer !

- Le lundi à 14h : Bridge
- Le mardi à 18h15 et 19h30 : Yoga pour enfants puis adultes
- Le mercredi à 19h30 : Yoga adultes
- Le jeudi à 14h30 : les Jeudis de Villa'joie (jeux de cartes et de société)
- Le jeudi et vendredi à 19h : Functional training (gainage et renforcement musculaire)
- Le samedi matin : l'anglais en s'amusant pour enfants avec l'ABC



BRIDGE



LES JEUDIS VILLA'JOIE

Marie-Hélène NOUGIER

1<sup>re</sup> adjointe au Maire (aidée de diverses sources et des TAMTAM de monsieur le maire)

## Quand j'étais petite (suite)

En cette fin de l'année 1959, la vie est repartie, mais il nous manque un élément de confort :

« l'eau sur l'évier ».

Jusqu'à ce jour, les habitants allaient puiser de l'eau à la rivière (très propre à cette époque !).

Mes parents, commerçants, avaient un besoin plus grand en eau.

Mon père, Monsieur Lévêque avait alors conçu une remorque sur laquelle était un grand tonneau de 1000 litres = 1 tonne.

La descente était facile jusqu'au lavoir. Avec ma sœur Dédée, nous remplissions le tonneau avec des casseroles et à l'aide d'un grand entonnoir dans le tonneau. L'opération terminée, il fallait remonter la rue de Gué et arriver jusqu'au café de mes parents, rue de la vallée.

Notre père était attelé pour tirer et Dédée et moi nous poussions : quelle épreuve ! Mais le pire, c'était l'hiver avec le gel et la neige...



LE LAVOIR DE SAINT-NICOLAS D'ACY UN JOUR DE NEIGE EN 2010 AVANT SA RENOVATION

Un jour, Madame Johnson, fait forer un puits dans sa propriété. Le puits se révèle être une source inépuisable ! Cette dame décide alors d'en faire profiter les foyers de Saint-Nicolas mais son projet est refusé par le conseil municipal. La raison invoquée était que cela ne profitait qu'au hameau de Saint-Nicolas d'Acy et non Courteuil.

Nous avons attendu septembre 1962 pour avoir ce confort qui nous semble si normal à ce jour. Heureusement que jusqu'en septembre 1962, les habitants s'entraidaient.

*Denise Tusche  
Conseillère Municipale*

### L'EAU COURANTE UNE HISTOIRE PAS SI ANCIENNE

En 1930, seulement 23% des communes françaises disposent d'un réseau de distribution d'eau potable.

En 1945, 70% des communes rurales ne sont toujours pas desservies.

Ce n'est qu'en 1995 que la quasi-totalité des Français bénéficient de l'eau courante à leur domicile.

A ce jour, plus d'un quart de la population mondiale n'a toujours pas accès à l'eau courante.

Le Bulletin Municipal de COURTEUIL - Avril 2024 - exemplaire gratuit - dispensé du dépôt légal éditeur auprès de la Bibliothèque nationale de France (BNF), Editeur : Mairie de Courteuil, 1 rue de la Nonette, 60300 Courteuil. - Directeur de la publication : François Dumoulin. - Responsable de la rédaction : Marie-Hélène Nougier. - Rédacteurs : Sylvain Brice François Dumoulin, Eric Martin, Marie-Hélène Nougier, Virginie Pardo, Denise Tusche - Contributeurs : les Présidents et Présidentes des associations. Correctrices : Geneviève Mathis, Jocelyne Ladroue. - Réalisation : Marie-Hélène Nougier, Virginie Pardo, Daniel et Patricia Laugerotte, Patrick Serou, les Présidents et Présidentes des associations.

Imprimé par : I.M.P. LEBAS, 60300 Senlis - Tirage : 320 exemplaires

## Urgences

**112** : Pour toutes les urgences composez le 112  
Ce numéro est prioritaire et fonctionne sur les téléphones fixes et portables.  
Vous serez redirigés vers le service approprié.

**18** : Pompiers

**12** : SAMU

**17** : Police

### Mairie

#### Mairie de Courteuil

[courteuil.mairie@wanadoo.fr](mailto:courteuil.mairie@wanadoo.fr)

**03.44.53.26.16**

1, rue de la Nonette - 60300 COURTEUIL

### Dentiste

#### Urgence dentaire

Dimanches et jours fériés

**03.44.23.25.31**

### Hôpitaux / Cliniques

#### Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

Hôpital de Senlis

**03.44.21.70.00**

Avenue Paul Rouge - 60300 SENLIS

### Infirmiers

#### Infirmiers

Dimanches et jours fériés

**03.44.23.60.00**

### Pharmacie

#### Pharmacie de garde

**32 37**

### Médecin

#### Médecin de garde

Nuits, dimanches et jours fériés

**15**

### Services Publics

#### Mairie de Courteuil

[courteuil.mairie@wanadoo.fr](mailto:courteuil.mairie@wanadoo.fr)

**03.44.53.26.16**

1, rue de la Nonette - 60300 COURTEUIL

#### Sapeurs-Pompiers \*Composer le 18\*

**03.44.60.76.42**

2, rue du Moulin St-Etienne - 60300 SENLIS

#### Ordures Ménagères

[Environnement@ccsso.fr](mailto:Environnement@ccsso.fr)

**03.44.99.08.61**

CCSSO 30, avenue Eugène Gazeau - 60300 SENLIS



#### Urgences Médecins Oise

24h/24

**03.44.66.44.66**

#### Gendarmerie \*composer le 17\*

**03.44.53.02.97**

#### SUEZ

Fermier Eau Potable

**Urgence 24h/24 : 0977 401 119**

Service Client : 0977 408 408